MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

Sous-Direction de la Maternité

de l'Enfance et des Actions Spécifiques de Santé

DGS/ 424 /2D

Personne chargée du dossier : Mle GARCINI

Poste : 25.35

REPUBLIQUE FRANCAISE

LE

1 4 AVR. 1987

8, avenue de Ségur - 75700 PARIS Tél.: 47.65.25.00

LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

A

MESSIEURS LES PREFETS, COMMISSAIRES DE LA REPUBLIQUE DES DEPARTEMENTS Directions départementales des affaires sanitaires et sociales

OBJET: Prévention et traitement des toxicomanies Chapitre 47-15, article 10 du budget de l'Etat.

La circulaire DGS/963/2D du 28 juillet 1986 a permis de procéder à une première évaluation quantitative de l'activité des centres d'accueil, de soins et de post-cure pour toxicomanes, qui sont financés sur le chapitre 47-15, article 10 du budget de l'Etat.

Ce premier travail portant sur les années 1984 et 1985 a permis d'effectuer une approche du système existant et a notamment fait connaître les moyens mais aussi les difficultés de ces institutions. Les conclusions de cette enquête vous seront d'ailleurs prochainement communiqués.

Dans cette même optique et toujours afin de mieux maîtriser le dispositif de lutte contre la toxicomanie, je vous demanderai de me renvoyer, après les avoir remplis de la façon la plus exacte et la plus précise possible, les tableaux ci-joints.

<u>Le tableau 1</u> est destiné à cerner les activités des institutions comportant des lits : sevrage, post-cure, hébergement, placement familial, etc..

<u>Le tableau 2</u> est destiné à cerner l'activité des institutions de jour, telle que prise en charge des toxicomanes, des familles, interventions extérieures, etc..

Il convient de remplir un tableau par institution de votre département. De même, si une structure dispose des deux types de prise en charge (avec et sans lits), je vous demanderai de les distinguer et donc de remplir un tableau pour chacune de ses activités.

J'insiste sur le fait qu'il vous appartient de me fournir des éléments chiffrés de la façon la plus précise. Je vous invite pour cela, à vous conformer aux indications figurant dans l'annexe. Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter Mle Josiane GARCINI au 47.65.25.35.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir ces tableaux dûment remplis avant le 1er juin 1987.

Pour le Ministre et par délégation Pour le Directeur Général de la Santé, Le Chef de Service,

Geneviève LAROQUE

ANNEXE

1. Commune aux tableaux 1 et 2

- . Ces tableaux ne concernent que les structures financées sur $_{\rm le}$ chapitre 47-15, article 10 du budget de l'Etat.
- . Dans le cas où une institution comportant des lits dispose d'un service d'accueil, il conviendra de remplir chacun des tableaux 1 et 2 et de distinguer le personnel et le financement pour chacune des activités.
- . Pour le calcul en Equivalent temps plein des personnels, reprendre l'exemple de la circulaire budgétaire DGS/1707/2D du 17 décembre 1986.
- . Les frais de fonctionnement sont égaux au total des charges, à l'exclusion des frais de personnel (salaires + charges sociales).
- . Pour les autres sources de financement, s'il s'agit de mise à disposition de moyens, précisez la nature de ceux-ci (ex. mobilier, loyer, etc.) et leur valeur en francs .

2. Tableau n° 1

- (4) Le toxicomane effectuant plusieurs séjours dans l'année ne sera compté qu'une fois.
- (5) Exprimez les durées et les délais essentiellement en journées.

3. Tableau n° 2

- (5) Les consultations téléphoniques représentent essentiellement les entretiens de nature thérapeutique, à l'exclusion de toutes conversations de nature administrative ou simplement informative.
- Les différents séjours dans l'année d'un même toxicomane seront comptabilisés ici.
- (7) Il convient de chiffrer le nombre des réunions (et non pas le nombre d'heures passées ou de personnes qui y ont assisté).

(1) Dénomination DEFARTEMENT	NOM DE LA STRUCTURE	1
1_1_1_1	:	:
NBRE DE PLACES AUTORISEES	NBRE DE PLACES REELLES	
1_1_1_1	1_1_1_1	
(2a) Financement(exclusivement chapitre 47-15,art.10 Budge		
BUDGET 1986	DONT FONCTIONNEMENT	
12121 12121 1212121		
(2b) Autres sources de financements		
VALEUR	ORIGINE	
		and the state of t
OU MISE A DISPOSITION DE MOYENS(en Francs)	NATURE DE CES MOYENS	
(7) Parameter to be in the little of the lit		
(3) Personnel(exclusivement chapitre 47-15, art.10 Budget E	141)	
PERSONNEL EN E.T.P.	DONT MEDICAL	
1_1_1 , 1_1_1	1_1_1 , 1_1_1	
(4) Duverture et activité	·	
	NBRE JOURNEES REALISEES	NBRE TOXICOMANES ACCUEILLIS
NBRE DE JOURS D'OUVERTURE		
		1_1_1_1_1
(5) Séjour		
DUREE MOYENNE THEORIQUE DE SEJOUR	DUREE MOYENNE REELLE DE SEJOUR	NBRE TOTAL D'ADMISSIONS DANS L'ANNEE
1_1_1_1_1	1,1,1,1,1	10000
DELAI MOYEN THEORIQUE D'ADMISSION	DELAI MOYEN REEL D'ADMISSION	
1212121	1_1_1_1_1	

DEFARTEMENT :_:_:	NOM DE LA STRUCTURE	:
(Za) Financement(exclusivement chapitre 47-15,art.10 Budg		
PUDGET 1986	DONT FONCTIONNEMENT	
(2b)Autres sources de financements VALEUR ::::::::::::::::::::::::::::::::::::	ORIGINE :	:
OU MISE A DISPOSITION DE MOYENS (en Francs)	NATURE DE CES MOYENS	:
(3) Personnel (exclusivement chapitre 47-15, art. 10 Budget PERSONNEL EN E.T.F.	DONT MEDICAL	
(4) Ouverture NBRE DE JOURS D'OUVERTURE :_:_::		
(5) Activités auprès des toxicomanes TOTAL TOXICOMANES RECUS :_:_:_:	DONT NOUVEAUX CAS	
ENTRETIENS OU CONSULTATIONS	CONSULTATIONS TELEPHONIQUES	
(6) Activités auprès des familles TOTAL FAMILLES RECUES :_:_:_:	DONT NOUVEAUX CAS	
ENTRETIENS OU CONSULTATIONS :_:_:_:	SEANCES DE THERAPIE FAMILIALE	
(7) Activites générales NBRE DE REUNIONS, DEBATS, RENCONTRES ORGANISES PA	R LA STRUCTURE:	1_1_1_1_1
NBRE DE REUNIONS, DEBATS, RENCONTRES AUXQUELS LA STRUCTURE A PARTICIPE :		1_1_1_1_1